

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2024-12B-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-02**

#### **Structure organisationnelle et nominations au Service du génie, des projets et de l'environnement ainsi qu'au Service des travaux publics, parcs et espaces verts**

ATTENDU que la structure organisationnelle de la Ville de Lavaltrie est actuellement constituée des départements suivants :

- le Bureau de projets et de l'environnement;
- le Service des travaux publics, comportant deux divisions, soit une division technique et une division opération;

ATTENDU que le Bureau de projets et de l'environnement est dirigé par la directrice du Bureau des projets et de l'environnement et que la direction du Service des travaux publics est vacante, depuis le départ du directeur en mars 2024, et est gérée par les chefs aux opérations des deux divisions;

ATTENDU que la Direction générale a effectué, au cours de la dernière année, une analyse visant à obtenir une meilleure cohérence organisationnelle entre les mandats réalisés par le Bureau de projets et ceux qui relèvent de la division technique.

ATTENDU que l'analyse visait également à augmenter l'efficacité et l'efficience de la prestation des services relatifs aux travaux publics, aux parcs et espaces verts;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de procéder à un regroupement entre le Bureau de projets et de l'environnement ainsi que la division technique, et de procéder à la création de deux services municipaux;

ATTENDU que pour procéder aux modifications de la structure organisationnelle, des nominations au sein du personnel déjà en poste sont requises;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède à la création des services suivants :

- le Service du génie, des projets et de l'environnement
- le Service des travaux publics, parcs et espaces verts

Que le conseil municipal procède également aux nominations suivantes :

- madame Andréanne Bergeron au poste de directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement;
- monsieur Frédérick Rousseau au poste de directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement;
- monsieur Simon Perreault-Forget au poste de directeur du Service des travaux publics, parcs et espaces verts.

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les addendas aux contrats de travail de madame Bergeron, de monsieur Rousseau et de monsieur Perreault-Forget.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-12B-03**

**Nomination - Journalier**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics, parcs et espaces verts est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Jean-Mathieu Poirier à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Jean-Mathieu Poirier au poste de journalier régulier à temps complet au Service des travaux publics, parcs et espaces verts;

Que cette nomination soit effective en date du 9 décembre 2024 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 7;

Que monsieur Poirier soit soumis à une période d'essai de 3 mois au poste de journalier.

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2024-12B-04**

### **Permission de voirie et entente d'entretien**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que la Ville doit obtenir un permis de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie, au cours de l'année 2025, et qu'elle autorise madame Andréanne Bergeron, directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement; messieurs Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement; Christian Gravel, chargé de projets; Simon Perreault-Forget, directeur du Service des travaux publics, parcs et espaces verts; Mathieu Robert, contremaître espaces verts et événements; Jean-François Massé, contremaître voirie; Stephen Doucet, contremaître bâtiments; Olivier Lavigne, technicien en génie civil; Vincent Boisjoli, technicien en génie civil et madame Marie-Andrée Pagé, technicienne en génie civil à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

Que la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-05**

##### **Autorisation de signature - entente réciproque achat-vente - lot 3 066 219**

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-10-27, décrété l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques contre l'immeuble portant le numéro de lot 3 066 219;

ATTENDU que cette réserve foncière visait l'acquisition du lot 3 066 219 afin de protéger un écosystème forestier d'exception et d'aménager des sentiers à vocation plein air;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie et les propriétaires du lot 3 066 219 ont convenu, par une entente réciproque d'achat-vente, des modalités visant l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, de ce lot;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la promesse réciproque d'achat/vente concernant le lot 3 066 219;

Que les coûts de cette acquisition soient assumés par un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations à des fins municipales;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer le contrat d'acquisition du lot 3 066 219.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-06**

##### **Adoption du règlement 347-2024**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 347-2024 intitulé : *Règlement aux fins d'établir certaines règles de régie interne pour la tenue des séances publiques du conseil municipal*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-07**

##### **Adoption du règlement d'emprunt 350-2024**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 350-2024 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 476 200 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-08**

##### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 349-2024**

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **2024-12B-09**

##### **Fixation du taux d'intérêt**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal fixe, pour l'année 2025, le taux annuel d'intérêt sur les arrérages à l'égard de tout compte relatif à des taxes ou à des compensations municipales à 12 %;

Que le conseil fixe également à 12 % le taux annuel d'intérêt comptabilisé à l'égard de tout autre compte demeuré impayé, 30 jours après son envoi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2024-12B-10**

##### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 3 au 9 décembre 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 435 818,64 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 9 décembre 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

##### **Période de questions**

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

**2024-12B-11**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 19.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire